



Les actions accréditatives ont contribué à la croissance du secteur des ressources au Canada depuis le début des années 1950. Les fonds en actions accréditatives ont été établis à l'origine afin d'inciter le secteur des ressources à faire de la prospection pétrolière, gazière et minière. Les entreprises canadiennes du secteur des ressources sont autorisées à déduire intégralement des frais de prospection et de mise en valeur, appelés respectivement « frais d'exploration au Canada » (FEC) et « frais d'aménagement au Canada » (FAC). Ces entreprises émettent des actions accréditatives afin de se procurer des capitaux et, en échange, renoncent aux déductions fiscales liées aux FEC et aux FAC en faveur de ces investisseurs, qui sont alors en mesure de déduire ces frais de leur propre revenu. Les sociétés en commandite à actions accréditatives de Canoe investissent uniquement dans des entités du secteur de l'énergie.

Voici les avantages que vous retirerez de l'ajout, dans votre portefeuille, de placements en actions accréditatives du secteur de l'énergie :

- Réduction du revenu imposable
- Potentiel d'appréciation du capital
- Exposition au secteur de l'énergie au moyen d'un portefeuille diversifié, activement géré et composé d'actions d'entreprises publiques et privées du secteur de l'énergie

Quelle est la différence entre des actions accréditatives de catégorie FEC et des actions accréditatives de catégorie FAC?

Les actions accréditatives de la catégorie des **frais d'exploration au Canada (FEC)** financent des forages exploratoires visant à découvrir de **nouveaux** gisements de pétrole et de gaz naturel ainsi que d'autres dépenses liées à la prospection.

Les actions accréditatives de la catégorie des **frais d'aménagement au Canada (FAC)** financent des forages dans des gisements de pétrole et de gaz naturel **existants** et d'autres dépenses liées à l'exploitation.

Nous nous attendons à ce que l'offre d'actions accréditatives de catégorie FAC augmente et que celle des actions accréditatives de catégorie FEC diminue en raison du fait que les sociétés du secteur de l'énergie disposent d'un nombre plus important de projets au stade de l'aménagement. Par conséquent, la vaste majorité des dépenses d'immobilisation du secteur appartient à la catégorie FAC.

Canoe a été l'une des premières à proposer un fonds de placement de catégorie FAC distinct et continue de penser que les avantages des placements en actions accréditatives de catégorie FAC l'emportent sur l'écart temporaire des déductions fiscales.

	Exploration (FEC)	Aménagement (FAC)
Déduction fiscale	<ul style="list-style-type: none"> Déduction fiscale de 100 % la première année 	<ul style="list-style-type: none"> Déduction fiscale de 30 % la première année, puis déduction de 30 % par an
Risque	<ul style="list-style-type: none"> Risque plus élevé 	<ul style="list-style-type: none"> Risque moins élevé
Taille/stade de développement de l'entreprise du secteur énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Généralement de petites sociétés, au stade exploratoire de leur cycle de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Généralement des sociétés un peu plus importantes ou de taille moyenne, au stade de l'aménagement de leur cycle de vie
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre restreint de puits de catégorie FEC compte tenu de la délimitation du bassin 	<ul style="list-style-type: none"> Un plus grand nombre de projets au stade de l'aménagement
Primes versées	<ul style="list-style-type: none"> Prime usuelle de 18 à 28 % par rapport à une action ordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> Prime usuelle de 8 à 12 % par rapport à une action ordinaire (en raison de l'écart temporaire des déductions fiscales)

Calcul du seuil de rentabilité des actions accréditives

Le seuil de rentabilité indique la valeur en deçà de laquelle le placement engendrerait une perte.

Calcul du seuil de rentabilité des parts de catégorie FEC*

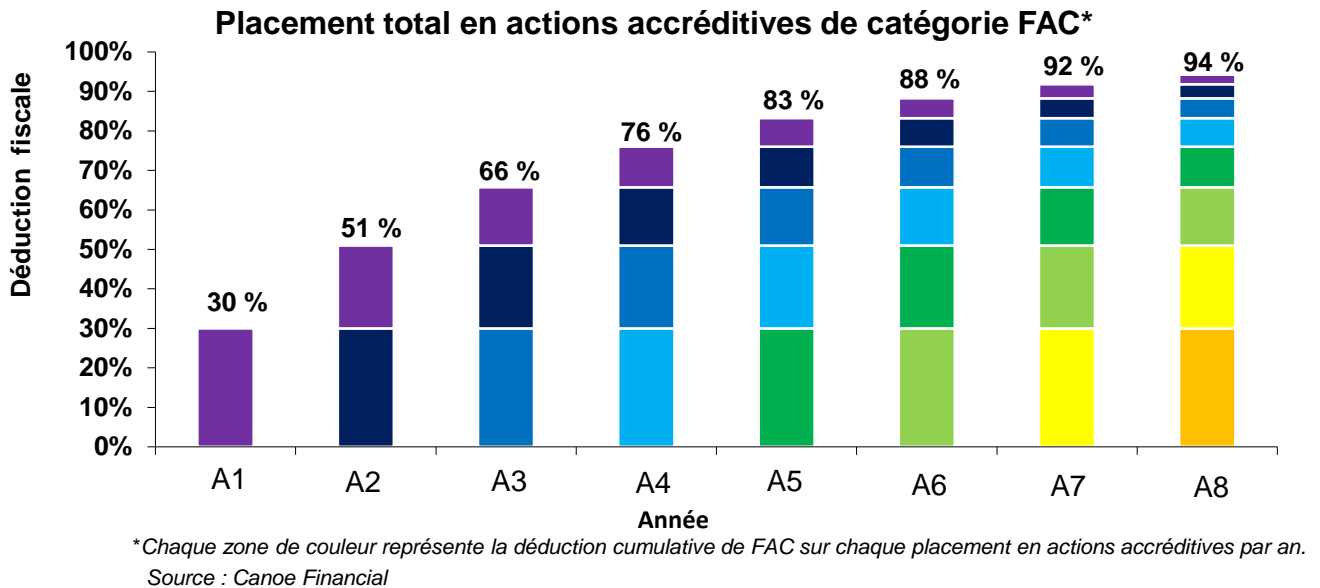
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
Taux d'imposition marginal le plus élevé	47,70 %	48,00 %	48,00 %	50,40 %	53,53 %	58,75 %	54,00 %	51,37 %	48,30 %
Placement	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Impôt sur les gains en capital	22	22	22	23	25	27	25	24	22
Moins : économies d'impôt	(521)	(525)	(525)	(551)	(585)	(642)	(590)	(561)	(528)
Somme à risque	501 \$	497 \$	497 \$	472 \$	440 \$	385 \$	435 \$	463 \$	494 \$
Seuil de rentabilité du produit de disposition	658 \$	654 \$	654 \$	631 \$	601 \$	545 \$	596 \$	623 \$	651 \$

*Veuillez consulter le prospectus du fonds Canoe 2016 Flow-Through LP pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du seuil de rentabilité. Les taux d'imposition marginaux les plus élevés utilisés ne concernent que les particuliers et reposent sur les taux provinciaux et fédéraux en vigueur ainsi que sur les propositions existantes pour 2016.

Calcul du seuil de rentabilité des parts de catégorie FAC*

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
Taux d'imposition marginal le plus élevé	47,70 %	48,00 %	48,00 %	50,40 %	53,53 %	58,75 %	54,00 %	51,37 %	48,30 %
Placement	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Impôt sur les gains en capital	23	23	23	24	25	28	26	24	23
Moins : économies d'impôt	(522)	(525)	(525)	(552)	(586)	(643)	(591)	(562)	(529)
Somme à risque	501 \$	498 \$	498 \$	472 \$	439 \$	385 \$	435 \$	462 \$	494 \$
Seuil de rentabilité du produit de disposition	658 \$	655 \$	655 \$	631 \$	599 \$	545 \$	596 \$	622 \$	651 \$

*Veuillez consulter le prospectus du fonds Canoe 2016 Flow-Through LP pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du seuil de rentabilité. Les taux d'imposition marginaux les plus élevés utilisés ne concernent que les particuliers et reposent sur les taux provinciaux et fédéraux en vigueur ainsi que sur les propositions existantes pour 2016.



La différence Canoe en matière d'actions accréditatives

Connaissances

- Une équipe de Calgary composée de professionnels du secteur de l'énergie disposant d'une longue expérience couronnée de succès dans ce domaine
- Nous sommes des professionnels du secteur de l'énergie effectuant des placements dans ce secteur, et non des professionnels du secteur des placements traditionnels faisant des placements dans le secteur de l'énergie

Identification d'occasions

- Racines profondes dans le milieu local des affaires
- Liens privilégiés avec des dirigeants du secteur du pétrole et du gaz naturel établis après de nombreuses années de relations d'affaires
- Accès à des occasions exclusives de placement dans les secteurs public et privé

Souplesse

- Possibilité, pour les investisseurs, de personnaliser la répartition de leurs parts de catégorie FEC ou FAC afin de répondre à leur tolérance au risque et à leur stratégie personnelle en matière de planification fiscale
- Obtenue en créant deux fonds distincts (FEC et FAC), permettant aux investisseurs de décider du niveau de risque qu'ils sont prêts à courir



Rafi G. Tahmazian
Gestionnaire de portefeuille principal et directeur

Rafi G. Tahmazian possède plus de 26 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des placements et dans le secteur pétrolier et gazier ainsi que dans le secteur bancaire. Il occupe actuellement le poste de directeur et de gestionnaire de portefeuille principal auprès de Canoe Financial. Avant cela, M. Tahmazian a travaillé pendant 13 ans à First Energy Capital, une importante maison de courtage de valeurs axée sur le secteur de l'énergie. À son départ de la société en 2008, il était devenu vice-président du conseil et directeur général. Il siège actuellement au conseil d'administration d'Artis Exploration Ltd., une société d'exploration du secteur de l'énergie, et de Sulvaris Corp., un producteur privé d'engrais. Les deux sont des organismes privés.

M. Tahmazian est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université de Calgary.

Il gère la Catégorie de l'énergie Canoe, la Catégorie de revenu d'énergie Canoe, le Fonds de ressources naturelles EnerVest Itée, le fonds Canoe Energy Alpha Fund LP et les sociétés en commandite d'actions accréditatives de Canoe.

Pourquoi choisir les fonds Canoe Flow-Through LP?

Critères de placement uniques

- Consacrés uniquement au secteur de l'énergie avec une préférence pour les placements moins risqués de catégorie FEC et FAC, ce qui signifie des primes moins élevées
- Stratégie de placement axée principalement sur les avantages fondamentaux des placements, puis sur les avantages fiscaux
- Placements dans des sociétés du secteur de l'énergie qui présentent les caractéristiques suivantes :
 - Équipe de gestion expérimentée ayant fait ses preuves
 - Utilisation du produit clairement définie, programme d'immobilisation détaillée dans le domaine de la prospection et de l'aménagement (plutôt que réduction de la dette)
 - Solides actifs sous-jacents associés à des niveaux prudents d'endettement
 - Prix attrayant par rapport à l'évaluation des actifs réalisée à l'interne par Canoe

Transfert de fonds communs de placement avec report d'imposition

- À la fin de la durée du placement, les parts des fonds Canoe Flow-Through LP devraient être automatiquement échangées pour des parts de valeur équivalente d'un fonds commun de placement de Canoe qui peuvent être rachetées à tout moment.
- Cet échange, aussi appelé transfert, constitue un cas d'imposition différée : le placement pourra continuer à connaître une plus-value en capital sans entraîner d'incidences fiscales.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements ou visiter le site

www.canoefinancial.com

1-877-434-2796

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif et ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente des titres mentionnés dans un territoire. Les renseignements qui figurent dans le présent document proviennent de sources que nous croyons fiables; toutefois, nous ne pouvons en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité, et ils ne doivent pas être interprétés comme des conseils fiscaux personnels. Les avis exprimés et les renseignements fournis aux présentes peuvent changer sans préavis. Les titres mentionnés dans le présent document peuvent ne pas convenir à tous les types d'investisseurs. Le contenu du présent document ne vise pas à offrir des conseils financiers, juridiques, comptables ou fiscaux; il ne faut donc pas s'y fier à cet égard. Le prospectus contient d'importants renseignements détaillés au sujet des valeurs mobilières. Un exemplaire du prospectus peut être obtenu sur le site du SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.